Quarantième Année — N° 60 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES | VENDREDI 1er MARS 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE : Trois mois . . . 12 fr. 50. Six mois . . . 25 fr. Un an . . . 50 fr.
Autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus. Trois mois . . . 15 fr.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. — Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. MAS, LAFFITE, et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 28 FÉVRIER 1895

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mercredi 27 février 1895

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Plusieurs projets portant prorogation de surtaxes d'octroi sont inscrits à l'ordre du jour.

Sur la demande de M. Turrel, leur discussion est renvoyée après le budget.

BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

M. Boudenoot, rapporteur, dit que la commission, d'accord avec le gouvernement, accepte l'amendement de M. de Lasteyrie réduisant de 10,000 francs les bâtiments civils.

Le chapitre 1er est adopté ainsi que les suivants jusqu'au numéro 19 inclus.

LES DÉLÉGUÉS MINEURS

M. Vaillant, sur le chapitre 20 (indemnité aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs). — Je demande à augmenter de 400,000 fr. le crédit qui serait ainsi porté à 600,000 fr. Beaucoup d'accidents pourraient être évités si les délégués mineurs pouvaient suivre le mouvement des travaux, surveiller les barrages et les précautions à prendre pour la sécurité. (Très bien à gauche).

M. le rapporteur. — Ce n'est pas l'Etat qu'incombe le paiement des délégués mineurs, c'est à l'exploitant, et l'Etat ne fait qu'avancer les fonds. L'amendement, au point de vue budgétaire, est inutile et la commission le repousse. (Très bien, très bien.)

M. Vaillant. — La surveillance des délégués, au lieu d'être intermittente, devrait être constante. Ce qu'il faut, c'est que tout ce qui est nécessaire soit payé pour assurer la sécurité des mineurs. (Très bien, à gauche).

M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics. — Le caractère de la loi ne saurait être changé par le vote d'un crédit. (Approbation).

M. Jaurès. — Il s'agit de savoir si on veut donner à la loi sur les délégués mineurs toute sa portée. Les compagnies font tout ce qui leur est possible pour entraver l'action des délégués mineurs; il faut que le Parlement dise bien haut qu'il veut développer l'action des délégués mineurs.

L'amendement de M. Vaillant est repoussé par 313 voix contre 148 sur 484 votants.

Question de M. Basly

M. Basly. — Je demande à M. le ministre des travaux publics si les délégués mineurs participeront à la caisse de secours et de retraite des ouvriers et employés.

M. le ministre des travaux publics. — L'interprétation des lois n'appartient pas au gouvernement, mais j'estime que par addition à la loi, on pourrait trancher la question.

M. Basly. — Il suffirait d'une simple interprétation pour donner une solution à cette affaire.

M. Leydet. — Je n'admets pas qu'un ouvrier perde sa qualité d'ouvrier parce qu'il a été choisi par ses camarades.

M. le ministre. — Ni la Chambre ni moi ne pouvons interpréter les lois. Nous pouvons insister auprès des Compagnies pour qu'elles acceptent l'interprétation de M. Basly; mais si elles résistent, il n'y a que les tribunaux qui peuvent régler l'affaire. (Très bien).

M. Leydet demande le maintien du même salaire et que les délégués aient le droit de descendre dans les mines quand ils le jugent à propos.

M. le ministre. — J'ai donné des instructions dans ce sens.

M. Basly dépose un amendement tendant à décider que les délégués mineurs profiteront de la caisse de secours et de retraite.

A la majorité de 293 voix contre 166 sur 459 votants, l'amendement est repoussé.

Les chapitres 20 à 25 sont adoptés.

LA RETRAITE DES CANTONNIERS

M. Montaut, sur le chapitre 26 (routes et ponts), développe un amendement tendant à augmenter le crédit de 431,000 francs pour relever la retraite des cantonniers des routes départementales. On ajourne toutes les réformes *sine die*.

Le vote du crédit comporterait au moins un progrès, il indiquerait l'intérêt que le Parlement et le gouvernement doivent porter aux travailleurs. (Applaudissements à gauche.)

M. le rapporteur. — Je regrette d'être obligé de combattre une proposition tendant à améliorer le sort de l'humble foule de cantonniers.

Le vote des articles 56 à 60 de la loi de finances améliorera les pensions de retraite en tout cas, l'amendement de M. Montaut doit être modifié et ne peut être accepté tel quel. La Chambre se prononcera. (Très bien.)

M. Montaut. — Si l'amendement est voté, les pensions *des cantonniers oscilleront entre 500 et 700 francs.*

M. le ministre. — Il y a lieu d'étudier la question de plus près. Le vote de l'amendement créera dans le budget une nouvelle dépense de 500.000 fr. Je me propose de saisir prochainement la Chambre d'un projet et de réserver les Sources de Charité et les Petites Sœurs des pauvres. Sans compter que la taxe d'abonnement est plus inique encore que la loi d'accroissement.

M. Clausel de Coussergues, soutiendra un amendement ainsi conçu :

« 1° Le droit de 0 fr. 30 pour 100 francs est applicable à toutes les congrégations ou associations religieuses et laïques, et le droit doit être prélevé, non sur la valeur brute des biens, mais sur leur valeur vénale ;

« 2° Toutes les sociétés de bienfaisance ou d'assistance en seront exonérées ».

Cet amendement ne sera pas le seul acte défensif du parti libéral. Un autre député républicain montera à la tribune pour demander, avant la discussion de l'article, que la proposition du gouvernement soit disjointe du budget au même titre que l'impôt sur les successions ou la réforme des boissons.

M. Naquet, lui, invoquera le principe de l'égalité devant l'impôt pour combattre le projet.

M. de Ramel prendra aussi la parole.

Il n'y a pas, d'ailleurs, que dans le Parlement que des protestations s'élèvent contre la loi de spoliation imaginée par M. Poincaré et acceptée par M. Ribot.

M. Jacques Piou, dans le *Figaro*, M. de Cassagnac, M. Drumont, M. Cornély, dans le *Matin*, ont déjà commencé une campagne active contre elle, et ils seront suivis.

Les chapitres 26 à 28 sont adoptés.

M. Maurice Binder développe un amendement tendant à augmenter de 100,000 francs le chapitre 29 (entretien des chaussées de Paris.)

M. Arnous demande, au contraire, une diminution de 400,000 fr. sur ce chapitre.

L'amendement Binder, soutenu par M. Berry et combattu par le rapporteur, est repoussé.

L'amendement de M. Arnous est adopté par 245 voix contre 233. C'est un nouvel échec au gouvernement et à la Commission.

Le chapitre 29, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 30 à 49 sont adoptés.

Le chapitre 50 (avances aux Compagnies de chemins de fer français pour garantie d'intérêt), est réservé.

Les chapitres 51 à 54 sont adoptés.

Le chapitre 55 (garanties d'intérêts aux chemins de fer tunisiens) est réservé.

Le chapitre 56, sur lequel M. Jourdan, absent, doit prendre la parole, est réservé.

Les chapitres 57 à 60 sont adoptés. Le renvoi à demain est prononcé.

Proposition de M. Basly

M. Basly. — Je demande à transformer en proposition de loi mon amendement tendant à ce que les délégués mineurs participent à la Caisse des retraites.

M. le Ministre des Travaux publics. — Le gouvernement demande le renvoi à la Commission du travail.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la commission du travail.

M. le Président. — Il y aura séance demain à neuf heures.

Des protestations violentes se font entendre.

M. le Président. — Je mets aux voix la séance à neuf heures du matin.

A la majorité de 300 voix contre 65, la séance est ainsi fixée.

Quelques voix : Ils ne seront pas là demain, les 400 ! (Rires.)

La séance est levée à 6 heures 50.

L'Esprit Nouveau

L'amiral Fournier, commandant l'escadre française de l'Atlantique, s'est arrêté à Port-au-Prince, où il a été reçu par le ministre plénipotentiaire de la République française à Haïti, M. Pichon, de radicale mémoire.

Après la réception, l'amiral accompagné de son état-major et M. Pichon ont tenu à se rendre chez les Frères de la Doctrine chrétienne qui, là comme partout, contribuent si largement à faire aimer la France.

Le directeur principal a salué l'amiral et ses officiers en termes émus. L'amiral Fournier a répondu en encourageant les Frères à poursuivre leur œuvre de dévouement.

Mais, lui aussi, M. Pichon, a voulu placer son mot.

Il nous avait accoutumés, alors qu'il était député de la Seine, à toutes les attaques contre ce qui, de près ou de loin, touche à la religion.

Qu'allait-il dire là-bas ? L'esprit nouveau a-t-il soufflé jusqu'en Haïti ? Toujours est-il que M. Pichon a joint ses encouragements à ceux de nos marins, déclarant l'œuvre entreprise par les Frères des Ecoles chrétiennes œuvre éminemment patriotique en même temps que charitable. Il s'est dit hautement leur admirateur, les félicitant de leur zèle, de leur intelligence, de l'éducation qu'ils donnaient.

Voilà, dit l'*Univers*, qui nous change singulièrement notre Pichon !

LA TAXE D'ABONNEMENT

Paris, 27 février. — Le mouvement de résistance contre le droit de trente centimes pour cent sur les biens des congrégations religieuses, mouvement que nous avons signalé il y a déjà quelques jours, s'accentue visiblement; il se pourrait qu'il constituât une des grosses difficultés de la loi de finances.

Hier a eu lieu au comité d'études parlementaires de la rue de Bourgogne, une importante réunion à ce sujet. Un grand nombre de sénateurs et de députés d'opinions diverses y assistaient. Il a été décidé que si la disjonction de ce projet du budget n'avait pas lieu, il y serait présenté une série d'amendements.

Bon nombre, d'ailleurs, de députés qui n'assistaient pas à cette réunion sont également des adversaires decidés de la taxe inique, spoliatrice d'abonnement. M. Naquet, entre autres, quoique résolument anticlérical, se prononce énergiquement contre cette taxe et annonce l'intention d'intervenir dans la discussion.

M. Clausel de Coussergues, vice-président de la Chambre est également décidé à intervenir.

— De pareils impôts, nous a-t-il dit, sont un véritable anachronisme et ils sont mystifiables. Quand on ne peut suffire à apporter des remèdes à la souffrance et à la misère, ce n'est pas le moment de frapper de lourdes taxes les Sœurs de Charité et les Petites Sœurs des pauvres. Sans compter que la taxe d'abonnement est plus inique encore que la loi d'accroissement.

M. Clausel de Coussergues, soutiendra un amendement ainsi conçu :

« 1° Le droit de 0 fr. 30 pour 100 francs est applicable à toutes les congrégations ou associations religieuses et laïques, et le droit doit être prélevé, non sur la valeur brute des biens, mais sur leur valeur vénale ;

« 2° Toutes les sociétés de bienfaisance ou d'assistance en seront exonérées ».

Cet amendement ne sera pas le seul acte défensif du parti libéral. Un autre député républicain montera à la tribune pour demander, avant la discussion de l'article, que la proposition du gouvernement soit disjointe du budget au même titre que l'impôt sur les successions ou la réforme des boissons.

M. Naquet, lui, invoquera le principe de l'égalité devant l'impôt pour combattre le projet.

M. de Ramel prendra aussi la parole.

Il n'y a pas, d'ailleurs, que dans le Parlement que des protestations s'élèvent contre la loi de spoliation imaginée par M. Poincaré et acceptée par M. Ribot.

M. Jacques Piou, dans le *Figaro*, M. de Cassagnac, M. Drumont, M. Cornély, dans le *Matin*, ont déjà commencé une campagne active contre elle, et ils seront suivis.

UN REVENANT DE 1870

Sa mort tragique

Epinal, 27 février. — Le 24 février dernier, à 8 heures du soir, on a trouvé sur la voie du chemin de fer, près de la station de Zairvillers, un individu râlant, la jambe coupée. Quelques minutes après, l'inconnu mourait. Son identité a pu être établie le lendemain. C'est l'infortuné Nicolas Chonavel, âgé de 46 ans, dont nous avons parlé, il y a quelques jours, sous cette rubrique : *Un revenant de 1870.*

Il allait rendre visite à ses parents, et, comme nous l'avons dit, il était rentré de Posen à Cornimont ces jours derniers après avoir subi vingt-cinq ans de captivité.

On suppose qu'il est descendu avant l'arrêt complet du train et qu'un faux pas l'aura fait rouler sous les roues d'un wagon.

Détail piquant : Un journal de Paris qui n'avait après la rentrée de Chonavel en France que le lendemain de son décès, a eu la bonne fortune de pouvoir encore interviewer le brave homme et de le faire parler le jour de son enterrement.

Un démenti de l'autorité allemande

Paris, 27 février. — La *France* reçoit de Posen la dépêche suivante relativement au nommé Chonavel, le prisonnier depuis 1870, récemment libéré dont nous annonçons d'autre part la mort violente :

« Le commandant de place dément la nouvelle du retour d'un Français nommé Chonavel, détenu à Posen depuis 1870 ainsi que l'affirmation de Chonavel qu'il y a encore sept Français détenus à Posen. »

Le *Temps* a reçu le même télegramme que la *France*. Il est signé Oberscki et émane du commandant de place.

Le *Temps* fait remarquer que ce commandant est M. Schuch et ajoute que Oberscki, signataire de la dépêche, lui est inconnu.

A l'ambassade d'Allemagne, on a declaré que l'aventure contée par Chonavel paraissait invraisemblable et qu'on n'avait reçu aucun renseignement à ce sujet.

LA FABRICATION DES TABLIERS

EN ALLEMAGNE

Dans un récent rapport, M. le Consul de France à Dusseldorf parle d'une branche de la petite industrie allemande peu connue, mais qui, par le chiffre considérable des affaires qu'elle met en jeu, intéresse particulièrement les fabriques de tissus de la province du Rhin, de l'Alsace, de la Silésie, c'est celle de la fabrication des tabliers.

A propos de cette industrie qui a son centre à Berlin, un journal commercial de cette ville a publié récemment un article contenant des indications dont le commerce français pourrait profiter, en ce moment surtout où se nouent les affaires pour la nouvelle saison.

Une des grandes fautes commises à la fin de la dernière campagne, est-il dit, a été de jeter sur le marché les soldes restants et de gâter ainsi les affaires à venir. *Il eût mieux valu envoyer les stocks* en consignation dans les pays d'outre-mer. A présent que la situation s'est éclaircie dans l'Amérique du Sud, il faut songer à travailler de nouveau avec cette contrée. Dans les années antérieures, l'Allemagne faisait avec l'Amérique du Sud des affaires en consignation très régulières et très rémunératrices : la branche d'industrie dont il s'agit ici y concourait pour une bonne part.

A la fin de la dernière période décennale, lorsque les troubles ont éclaté, une ère de stagnation a commencé. Une partie des maisons qui travaillaient sur place liquidèrent ; une partie de celles qui exportaient outre-mer suspendirent leurs relations. Mais depuis ces trois derniers mois, des rapports ont été renoués et on est à présent en situation de faire revivre le commerce d'exportation avec l'Amérique du Sud. Ces pays ont par eux-mêmes une grande capacité de consommation et avec le temps ils redeviendront, pour nous Allemands, les grands débouchés qu'ils étaient auparavant.

Il est temps d'y renouer des relations régulières afin que nous ne soyons pas plus tard complètement évincés par la France qui est très bien vue sur ces marchés. Ce conseil ne s'applique pas seulement à la vente des tabliers, mais à toute l'industrie allemande. Le moment est venu où il faut songer à exporter non seulement dans le sud, mais aussi dans le nord de l'Amérique. Par suite de la cherté de la main-d'œuvre, les Etats-Unis ne sont pas en situation de fabriquer à aussi bon marché qu'en Europe et spécialement en Allemagne. Cette circonstance a une importance particulière pour la branche de commerce qui nous occupe. Berlin est en état de donner le ton pour cet article, non seulement sur le marché intérieur, mais encore sur le marché international.

« Pour les tabliers de fantaisie en tissus de lin, il n'y a rien de particulier à mentionner : par contre, les étoffes de fantaisie, en merveilleux, surahs, moirés, vont prendre au printemps, comme chaque année, un grand développement. On demande également plus d'étoffes unies et de meilleure qualité que le tissus à dessins; pourtant il ne faut pas perdre de vue que les demandes en rayés et en damas s'annoncent plus régulières. Pour l'hiver, c'est, comme on le sait, le tablier noir en tissus unis et de fantaisie, dans les différents modèles et dans les étoffes ci-dessus mentionnées, qui est le plus demandé.

Quant aux garnitures, il semble que cette année elles se feront en volants et en dentelles : cependant, dans les plus nouveaux modèles on emploie aussi la passementerie de ganses, en grande partie dans les couleurs claires. Les tabliers de soie brodés sont très demandés; on leur applique couramment aussi des garnitures en jais ou en perles. Pour les tabliers de soie de couleur, on adopte surtout les étoffes couleur d'ivoire, dans le rose et le bleu de ciel; on les confectionne avec les surahs, les bengalines, les foulards, les satins, les soies brochées que l'on garnit de dentelles claires ou de Chantilly noir, ou de Valencienne : on y ajoute aussi des rubans de couleur de la même étoffe. Comme articles plus fins, on fait aussi des tabliers garnis de dentelles de soie au fuseau avec un entre-deux de dentelles au milieu; mais c'est un article très coûteux.

En ce qui concerne la situation commerciale, on peut dire qu'en Allemagne la consommation est régulière, mais que la baisse des prix des objets fabriqués ne laisse pas de bénéfice sur la vente et que, par suite, il n'est pas possible de rémunérer largement la main-d'œuvre.

Quant au commerce d'exportation, il ne peut réussir que s'il sait profiter du moment favorable et ce moment est venu. On a fait dernièrement, à ce sujet, des tentatives qui ont été fructueuses. Des relations avantageuses ont été nouées avec la Belgique et la Hollande et l'on s'étend de plus en plus dans le nord. Quelques exportateurs ont essayé de pénétrer sur les marchés du sud de l'Europe, mais il n'est pas possible de dire encore si ces démarches isolées réussiront.

LE GRAND CIVIL

ET LE PETIT SERGENT

Le commandant Z..., dans la *Nouvelle Revue*, conte sous la forme du dialogue la bien jolie histoire, dont nous avons déjà parlé, d'un soldat de l'infanterie de marine, de service à la figuration de l'Ambigu, et d'un ministre de la marine, assistant incognito à la représentation et qui était M. Félix Faure. Comme cela se passe au théâtre, le commandant Z... a fait un peu de mise en scène ; mais il n'a rien inventé.

SCÈNE PREMIÈRE

L'action se passe certain dimanche soir de l'automne dernier, aux... fauteuils d'orchestre du théâtre de l'Ambigu. Un monsieur entre deux âges, de taille élevée, d'une correction absolue soulignée d'une pointe d'élégance distinguée, est entré, vers la fin du premier acte, dans ce temple des naïfs plaisirs populaires et bourgeois. Il porte sur ses traits la bienveillance écrite, et aussi comme de l'indulgence sympathique pour le milieu qui l'entoure. — Il aperçoit un petit sergent en tenue de service, vingt ans au plus, attentif et rejoui. Il va aussitôt se placer sur un fauteuil libre à côté de l'imberbe sous-off, qu'il enveloppe d'un regard paternel et légèrement narquois qui semble dire : « Ah ! mon gaillard, si tu savais ! » — A l'entracte, le jeune « marsouin » à « sardine » d'or sort vivement et disparaît par la « communication. » Il reparaît au suivant lever de rideau et revient prendre sa place, mais méconnaissable tant, sous une pâleur subite, son visage est bouleversé.

Le civil, *avec intérêt et familiarité protectrice.* — Eh! quelle mine, sergent! Vous serait-il arrivé un malheur ?

Le sergent, *après avoir toisé son voisin et rassuré par son air de bienveillance.*—Et au vrai! Figurez-vous... Mais c'est des choses de service, vous ne pourriez pas comprendre.

Le civil, *souriant finement.* — Qui sait ? Dites toujours.

Le sergent. — Eh bien ! voilà : j'ai été commandé pour conduire au théâtre les hommes de la figuration... que vous voyez là, en scène, habillés en carnavals, et pendant le premier acte on leur a volé une épée-baionnette.

Le civil. — Ah! ah! les armes n'étaient donc pas en sûreté?...

Le sergent. — Toutes réunies, au contraire, dans un petit local, comme c'est l'usage.

Le civil. — Alors, il n'y a la faute...

Le sergent, *avec désespoir.* —De personne ! Seulement, comme chef de détachement, je suis responsable ; et il y va pour moi du conseil de guerre, ni plus ni moins.

Le civil. — Voyons, voyons, pas encore !

Le sergent, *avec désespoir.* — On voit bien que vous ne savez pas ce que c'est !... Pas tendre dans la marine ! Et la perte d'une arme, c'est sérieux.

Le civil. — Puisqu'il n'y a pas de votre faute, vos chefs comprendront certainement...

Le sergent. — Oui, allez-y voir !... Moi qui n'ai pas vingt-quatre heures de « boîte » depuis que je suis au service, étrenner par le conseil... Vrai !

Le civil. — Allons, ne vous désolez pas : je vous dis, *moi, que cette affaire-là n'aura pas, ne peut pas avoir les suites graves que vous redoutez.* (*Le sergent hausse légèrement les épaules et s'enferme dans un mutisme désespérant.*)

SCÈNE II

A la caserne de la « Nouvelle France, » le lendemain matin.— Notre petit sergent, les traits tirés par une nuit d'insomnie, va et vient tristement et sous l'œil indifférent du planton, devant la porte close de la salle du rapport.

Le sergent, *à part.* — Voilà le quart d'heure difficile... et je ne me vois pas blanc ! Maudite épée-baionnette ! Comment cela a-t-il pu se faire ?... Et ce civil, hier soir, qui me disait de ne pas me faire de bile ! Oh! très bien et l'air d'un bien brave homme... Mais ça n'empêche pas que le major va me faire appeler, me retourner sur toutes les coutures à propos de ce sabre perdu... puis me faire conduire à la salle de police, où j'aurai tout le loisir de faire de jolies réflexions d'ici à ce que le conseil de guerre s'assemble !... Ah ! la porte s'ouvre : ça y est ! Je n'y échapperai pas !

La voix du major. — Faites entrer le sergent ! *Le centre, fait le salut militaire et demeure atterré sous le regard de son chef qu'il croit voir chargé de menaces).*

Le major. — Eh bien, sergent, il y a donc eu une épée-baionnette volée, hier soir, à l'Ambigu.

Le sergent, *timidement.* — Non commandant !...

Le major. — Ça suffit, taisez-vous. On sait qu'il n'y a pas eu de votre faute; mais faites plus attention à l'avenir. Rompez! (*Le sergent sort; stupéfait, ahuri... et n'est pas encore revenu de sa surprise. Il n'aura probablement jamais la clef du mystère*).

SCÈNE III

Dans le cabinet du ministre de la marine d'alors.

M. Félix Faure, *à son secrétaire.* — Vous avez fait partir ma note à la caserne de la « Nouvelle-France ».

Le secrétaire. — Et votre ordre a été exécuté, monsieur le ministre.

M. Félix Faure. — Il n'était pas rassuré, le pauvre petit sergent! Quelle bonne idée j'ai eue d'aller, en bon boulevardier, dîner au restaurant, fouler le bitume en flâneur, et d'être conduit par la durée de mon cigare jusqu'à cet Ambigu! J'ai été content d'éviter un gros ennui à ce brave garçon qui ne méritait vraiment pas de punition

Le secrétaire. — Oh ! monsieur le ministre, on sait que vous ne manquez jamais l'occasion de faire une bonne action.

M. Félix Faure. — Le beau mérite ! Tout le plaisir n'est-il pas pour moi ?

Le secrétaire. — Et le profit... pour le petit sergent ! (*Authentique.*)

NOUVELLES DU JOUR

L'Impératrice Eugénie en Corse

Paris, 27 février. — Le *Figaro* de demain annonce que l'impératrice Eugénie, qui se trouve actuellement au Cap-Martin, vient de décider de se rendre en Corse, où elle n'est jamais encore allée. Elle fera un séjour de quelque durée à Ajaccio.

Le gouvernement s'inquiète, paraît-il, de ce voyage, et des précautions sont prises en prévision de manifestations possibles.

Le voyage de M. Félix Faure au Havre

Paris, 27 février. — Le voyage de M. Félix Faure au Hâvre est définitivement fixé au 15 avril.

Le mouvement d'épuration au ministère des colonies

Paris, 27 février. — Pendant que M. Delcassé se dit malade et ferme sa porte, son successeur, M. Chautemps, qui a fait à M. de Lanessan le cordial accueil que nous avons dit, se débarrasse peu à peu des ennemis de l'ex-gouverneur général.

C'est ainsi que celui des directeurs du Pavillon de Flore qui a démissionné (M. Rausmann) paraît avoir été contraint de résigner ses fonctions.

Une feuille officieuse (le *Jour*) assure que d'autres démissions ou mises à la retraite plus ou moins volontaires suivront celle-là.

D'autre part, les *Tablettes des Deux-Charentes*, parlant des bruits inquiétants qui ont couru à propos de la mission Monteil, attaque vivement l'administration de M. Delcassé.

L'expédition, dit ce journal, avait pour but de faire respecter les droits de la France dans le Haut-Oubaghi. Or, le colonel Monteil a été envoyé dans le pays de Kong sans approvisionnements, sans munitions, sans cartes. « Toute la préparation d'une colonne militaire en pays inconnu s'est faite à coups de télégrammes : Pas de magasins, pas de casernements, pas d'hôpitaux, *rien !* »

On comprend que M. Delcassé garde la chambre et ne se rende pas à celle du quai d'Orsay, surtout au moment où l'on va discuter le budget.

Paris, 27 février. — Ainsi que nous l'avons annoncé le mouvement d'épuration, commencé par M. Chautemps au ministère des colonies, continue. Après M. Haussmann, remplacé par M. Lagarde, voici M. Bellecocq qui prend sa retraite et M. Becq qui est appelé à d'autres fonctions.

Le *Courrier du Soir*, qui annonce ce mouvement, ajoute qu'il se rattachera à l'ordre d'idées qui a inspiré la démarche faite aujourd'hui par M. de Lanessan auprès de la Commission du budget.

Cette information du *Courrier du Soir*, si vague qu'elle soit, n'en confirme pas moins ce que nous disions aujourd'hui, à savoir la part toute personnelle qu'aurait M. de Lanessan aux remaniements que M. Chautemps multiplie dans le personnel de son ministère.

Ce qu'est devenue l'Université

Paris, 28 février. — A propos des revendications formulées récemment dans leurs banquets par les maîtres répétiteurs, le *Figaro* constate l'état d'anarchie où est tombée l'université.

» On a augmenté, dit-il, jusqu'à la pléthore un budget que les laïcisations ont rendu plus lourd d'année en année et on n'a réalisé finalement aucun des rêves chimériques des réformateurs.

« On espérait ruiner les établissements d'instruction libres; on n'a réussi qu'à accroître leur prestige et leur prospérité.

» On espérait transformer l'instituteur en agent électoral fidèle; on en a fait des mécontents dangereux. »

La France à l'inauguration du canal de la mer du Nord

Paris, 27 février. — Un membre du cabinet, dont la *Patrie* se dit obligée de faire le nom, a annoncé hier que le conseil des ministres, dans sa réunion de samedi prochain 2 mars, sera appelé à statuer sur l'invitation de l'empereur d'Allemagne pour l'inauguration du canal de Kiel (Wilhelmshafen.

Si nos renseignements sont exacts, dit ce journal, et nous pouvons les croire tels, le ministre des affaires étrangères proposera l'acceptation de l'envoi de notre marine dans les eaux allemandes. Tel ne serait pas, paraît-il, pour le moment du moins, l'avis de l'amiral Besnard, notre ministre de la marine, qui n'aurait pas attendu la proposition de M. Hanotaux pour se prononcer.

Paris, 27 février. — M. Arthur Meyer, dans le *Gaulois*, émet l'avis que la France ne peut se dispenser de se faire représenter, comme elle y a été invitée, à l'inauguration du canal de la mer du Nord. A l'appui de son opinion, il donne la raison que voici :

» Nous ne pouvons pas nous mettre en marge des grandes puissances ; la France et l'Allemagne sont en paix et elles ne peuvent pas se traiter comme si elles étaient en guerre.

» Enfin, la Russie a accepté, la France doit à la Russie d'accepter aussi ; elle le doit quasi à elle-même sous peine de faire croire à l'Allemagne que l'entente franco-russe n'existe en rien et pour rien.

» Nos marins pourront éprouver un sentiment pénible en mêlant leurs drapeaux aux drapeaux allemands; la chose est douloureuse pour le chauvinisme français, mais il faut savoir faire galamment ce que l'on est forcé de faire. Nos braves marins s'imagineront qu'ils sont en corvée, voilà tout.

» L'empereur Guillaume poursuit un plan : il a dit qu'il voulait venir à notre exposition de 1900. Il fera tout ce qu'il faut pour nous préparer à le recevoir ; il va envoyer une escadre dans les eaux d'Espagne. Cette escadre mouillera à Portsmouth et si elle mouille à Cherbourg, ce sont là des éventualités auxquelles il faut préparer l'opinion et devant lesquelles il faut s'incliner avec bonne grâce.

» Il faut que notre gouvernement gouverne, il faut que nous fassions de la politique, que nous tirions le moins mauvais parti possible pour notre pays d'événements qu'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher. »

L'état de M. F. Coppée

Paris, 27 février. — A la suite d'un refroidissement, M. François Coppée a été atteint d'une fluxion de poitrine qui inspire de vives inquiétudes à ses amis. Il est alité depuis vendredi.

Paris, 27 février. — L'état de M. François Coppée s'est un peu amélioré ce soir.

L'expédition de Madagascar

Orléans, 27 février.— Ce soir, à 6 heures 30, sont partis les détachements de 30e, 31e et 32e régiments d'artillerie destinés à prendre part à l'expédition de Madagascar. Le général de Sermet, les colonnels des trois régiments et de nombreux officiers ont accompagné jusqu'au quai les détachements, qui précédait la musique de l'école d'artillerie.

Le Mans, 27 février. — Aujourd'hui a quitté notre ville le détachement d'artillerie fourni par les 26e et 31e pour prendre part à l'expédition de Madagascar.

Le général de Geoffre, commandant l'Ecole d'artillerie, tous les officiers des deux régiments, la musique et plusieurs batteries armées, ont accompagné le détachement à la gare. Là, le général de Geoffre a prononcé une vibrante allocution ; il a félicité les soldats qui allaient avoir l'honneur de représenter le 4e corps dans l'expédition lointaine.

Une foule nombreuse a salué le départ des soldats de chaleureuses acclamations.

Paris, 27 février. — M. Guillemet, député de la Vendée, a avisé M. le ministre de la guerre qu'il lui adresserait

BOURSE DE PARIS DU 28 FÉVRIER

Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cour de clôt
103 27	3 0/0	...	...	103 30	103 25	103 10
107 75	3 1/2 0/0	...	...	107 80	107 80	107 75
3810	Banq. de France	...	...	3810	3810	3810
...	B. d'Escompte	...	...	...	...	...
730	Banq. de Paris	...	...	722	730	730
913	Crédit Foncier	...	...	913	912	910
827	Créd. Lyonnais	...	...	828	830	830
...	Crédit Mobilier	...	...	...	...	...
1475	Lyon	...	...	1475	1475	1475
1798	Nord	...	...	1800	1800	1798
...	Panama	...	...	...	...	...
3305	Suez	...	...	3310	3317	3305
77 7/32	Extérieure	...	...	77 3/32	77 3/8	77 9/32
88 15	Italien	...	...	88 20	88 25	87 80
25 7/16	Portugais	...	...	25 3/8	25 1/8	25 5/16
101 11/16	Rongrois	...	...	101 13/16	101 11/16	101 2/16
129 25	Egypte	...	...	547 50	547 50	527 25
26 92	Turc	...	...	26 92	26 90	26 90
703 50	Banq. Ottomane	...	...	703 12	703 12	703 40
435 62	Lots turcs	...	...	430 75	436	436
102 80	Russe consolidé	...	...	102 80	102 80	102 80
92 60	Russe nouveau	...	...	92 75	92 85	92 70
67 65	Russe Orientale	...	...	67	67 05	67
807	Autrichiens	...	...	815	810	817
236	Lombards	...	...	238	240	241
143	Nord Espagne	...	...	143	145	145
165	Saragosse	...	...	165	165	167
627	Méridionaux	...	...	623	627	625
325 62	Rio-Tinto	...	...	325	323 75	320 62
111 25	Tharsis	...	...	112 50	109 37	110
187 67	Alpines	...	...	191 25	191 25	186 25
...	Câbles	...	...	...	106 25	...
607	Impérial	...	...	615	615	615
622	Dynamite	...	...	623	625	622
...	Mobilier espagn.	...	...	...	...	...
508 12	Tabacs turcs	...	...	510 62	512 50	513 12
...	Roubaix-T. 1893	...	...	...	...	...
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
...	3 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Consolidés	...	...	...	...	...
...	Russe 1880	...	...	...	...	...
...	Gaz	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Villa d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1860	...	...	...	...	...
...	Lille 1868	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Foncières 1889	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Métaux	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest ac	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig).	...	...	...	...	...
...	Ch d'Est. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 28 FÉVRIER

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd
Lille 60, r. 100	...	118 20	OBLIGATIONS		
» 90, r. 500	...	503	Bains Iillois	...	520
» 68, r. 500	...	513	Union Im. N.	...	140
» 77, r. 500	...	504	Gaz de Wazem	...	520
» 88, r. 400	...	404	Ch. d. fer Econ.	...	520
» 84, 4/4	...